

Au Conseil communal de Ballaigues

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. But

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de CHF 92'000.00 pour financer les travaux de remplacement de l'éclairage public au Chemin des Crêts.

II. Description des travaux projetés

Notre commune a entrepris, depuis un certain nombre d'années, le remplacement des anciens candélabres par des réverbères style « Vieux Marché » en fonte d'aluminium de couleur rouge. Afin de poursuivre les travaux de réfection du réseau, nous souhaitons entreprendre en 2011 le remplacement de l'éclairage public sis au Chemin des Crêts. Neuf nouveaux lampadaires seront installés le long du Chemin des Crêts, depuis la place de jeux jusqu'à la croisée de la Route du Signal.

Des travaux de génie civil, à savoir : une fouille de 50 cm de largeur sur environ 60 cm de profondeur serviront à enterrer les tubes pour l'alimentation en électricité des réverbères, ainsi les lignes électriques aériennes seront supprimées. Cette fouille sera effectuée, dans la mesure du possible, sur la bande herbeuse en bordure de la chaussée.

De plus, une nouvelle réglementation en matière d'éclairage public qui entrera en vigueur en 2015, nous impose le remplacement des ampoules à vapeur de mercure et celles à vapeur de sodium, ce qui représente essentiellement toutes les sources lumineuses de couleur blanche (anciens candélabres) ; ces ampoules seront interdites. Il n'existe pas de solution de remplacement compatible avec les luminaires existants. Les deux seules solutions sont le remplacement complet du luminaire ou l'adaptation de l'appareillage de l'armature aux sources lumineuses qui resteront seules admises. En contrepartie, les nouvelles sources lumineuses sont plus économes en énergie.

III. Aspects financiers

1. Coût des travaux

Sur la base d'offres reçues, le coût des travaux se compose selon le tableau ci-dessous :

| | |
|------------------------------|------------------|
| Travaux de génie civil | 39'050.00 |
| Eclairage public | 37'850.00 |
| Sous-total | 76'900.00 |
| Divers et imprévus, env. 10% | 8'285.00 |
| Total HT | 85'185.00 |
| TVA 8% | 6'815.00 |
| Montant total TTC | 92'000.00 |

2. Financement et répartition des frais

Les travaux seront financés par la trésorerie courante et amortis en 30 ans.

IV. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 92'000.00 afin de financer les travaux de réfection cités en titre
2. Les travaux seront financés par la trésorerie courante
3. De pouvoir amortir le montant des travaux en 30 ans, conformément aux dispositions du Règlement sur la comptabilité des communes.

La Municipalité reste volontiers à disposition du Conseil communal et de la Commission qui sera désignée pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

La secrétaire

Raphaël Darbellay

Sandra Parisot